

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier organise, au titre de l'année 2021, pour les besoins des collectivités et établissements publics des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy-de-Dôme, **UN CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE D'ACCES AU GRADE :**

**D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

• **NOMBRE DE POSTES A POURVOIR : 15 postes**

• **CONDITIONS D'ACCES :**

Les candidats doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- **Certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947**
- **Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture**
- **Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture**
- **Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.**

**DATE DE L'EPREUVE ORALE : à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021**

<b>RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION</b>	<b>RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION</b>
<p><b><u>Du 15 septembre 2020 au 21 octobre 2020</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Par préinscription</b>, sur les sites <a href="http://www.cdg03.fr">www.cdg03.fr</a> et <a href="http://www.cdg-aura.fr">www.cdg-aura.fr</a>, jusqu'à minuit.</li><li>▪ <b>A l'accueil</b> du Centre de Gestion de l'Allier (pendant les horaires d'ouverture au public)</li><li>▪ <b>Sur demande écrite</b> adressée au Centre de Gestion de l'Allier et accompagnée d'une enveloppe format 23X32 affranchie au tarif en vigueur (de 100 à 250 g) et libellée aux nom et adresse du candidat (<b>le cachet de la poste faisant foi</b>).</li></ul>	<p><b><u>Jusqu'au jeudi 29 octobre 2020</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Par voie dématérialisée</b>, via l'espace candidat accessible par les sites <a href="http://www.cdg03.fr">www.cdg03.fr</a> et <a href="http://www.cdg-aura.fr">www.cdg-aura.fr</a>, jusqu'à minuit.</li><li>▪ <b>Par dépôt contre récépissé à l'accueil</b> du Centre de Gestion de l'Allier (pendant les horaires d'ouverture au public)</li><li>▪ <b>Par voie postale</b>, à l'adresse Centre de Gestion de la FPT l'Allier, Maison des Communes, 4 rue Marie Laurencin, 03400 YZEURE (<b>le cachet de la poste faisant foi</b>).</li></ul>

- ➔ Aucune demande de dossier par e-mail ou par téléphone ne sera acceptée.
- ➔ Les photocopies de dossier, les captures d'écran ou les impressions non conformes ne sont pas acceptées.
- ➔ Tout dossier déposé ou posté hors délai sera rejeté.
- ➔ Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions d'accès à cet examen, pourront être obtenus auprès du service concours du Centre de Gestion de l'Allier.